



**13 Novembre 2020**

Natation Nouveau-Brunswick (NNB) encouragera et soutiendra le développement de nos entraîneurs de la manière suivante :

1. Expérience avec les équipes nationales, juniors et/ou para de Natation Canada (SNC).
2. Inscription des entraîneurs aux cours de natation des PNCE 101, 201 et 301 délivrés par NNB. Les cours offerts par d'autres provinces peuvent être admissibles s'ils sont pré-approuvés par NNB.
3. Autres activités de développement professionnel approuvées par NNB.

**I. Admissibilité des entraîneurs:**

1. Chaque entraîneur qui reçoit un financement est censé contribuer aux activités d'entraînement régionales et provinciales (y compris les camps de développement et provinciaux) au profit de tous les nageurs du Nouveau-Brunswick. Les entraîneurs qui ne le font pas n'auront pas droit à un financement supplémentaire.
2. Les entraîneurs doivent être résidents du Nouveau-Brunswick pour être admissibles.
3. Les entraîneurs doivent être inscrits et en règle auprès de SNC, de Natation NB et de l'Association canadienne des entraîneurs de natation (ACEN). Des informations sur la formation et la certification des entraîneurs seront obtenues dans le casier des entraîneurs sur Entraîneur.NB
4. Les entraîneurs doivent travailler directement avec un club membre de NNB et préparer les athlètes inscrits à NNB pour les compétitions régionales, provinciales, nationales et/ou internationales.
5. Les entraîneurs doivent avoir payé leurs propres frais et honoraires et fournir les reçus nécessaires. Les frais payés par un club, une association sportive ou toute autre partie prenante ne sont pas remboursables. Les entraîneurs peuvent également demander le remboursement des frais non payés par NNB aux clubs ou autres. Tout entraîneur qui demande un double financement du même coût ne pourra pas bénéficier d'un autre financement.
6. Le financement est alloué sur une base annuelle du 1er août au 31 juillet.
7. Pour bénéficier d'un financement de la formation, les entraîneurs doivent obtenir leur certification dans les 6 mois suivant la formation pour le 101, ou dans les 18 mois suivant la formation pour les 201 et 301.



**13 Novembre 2020**

## **II. Financement disponible par participant**

1. Le Conseil d'administration de NNB allouera des fonds à différentes catégories de développement des entraîneurs et fixera les plafonds disponibles pour chaque entraîneur éligible. Si le nombre de demandes dépasse le budget d'une catégorie particulière, les fonds disponibles seront alors répartis au prorata entre les entraîneurs éligibles. A la fin de l'année, le DG peut réaffecter les fonds restants à une autre catégorie si nécessaire.
2. Remboursement des frais pour une expérience pré-approuvée avec les équipes nationales, juniors et/ou para de SNC.
3. Cours 101. Remboursement jusqu'à 50% des frais d'inscription aux cours par entraîneur, payable une fois la certification obtenue.
4. Cours 201 et 301. Remboursement jusqu'à 50 % des frais d'inscription aux cours, payable en août après la formation. Remboursement des frais d'évaluation, payable en août après l'obtention de la certification.
5. Autres activités de perfectionnement professionnel préapprouvées par NNB.
6. Dans le cas où les fonds prévus au budget ne suffiraient pas à répondre à toutes les demandes, un seul entraîneur peut recevoir des fonds dans deux de ces catégories seulement.

## **III. Demandez votre remboursement :**

Les demandes de remboursement doivent être soumises à [swimnb@nb.aibn.com](mailto:swimnb@nb.aibn.com) dans les 15 jours suivant l'expérience, la formation, la certification ou toute autre activité approuvée. La demande doit être accompagnée d'une preuve de paiement et de certification et être appuyée par le président du club. Les remboursements seront versés en août, après réception de toutes les demandes pour l'année.

Les entraîneurs qui entreprennent une formation 101 après le 1er mai mais qui ne prévoient pas d'obtenir leur certification avant le 31 juillet doivent soumettre leur demande en juillet. Les fonds seront alloués au cours du mois d'août, mais le paiement ne sera pas effectué avant l'obtention de la certification.

Les candidats retenus seront informés avant la fin du mois d'août.

**Remarque :** les bénéficiaires de fonds pourraient être tenus de présenter publiquement un aperçu de leur projet/expérience.



13 Novembre 2020

Financement de la formation et du développement des entraîneurs -  
2020-21

Description	Budget approuvé	Maximum disponible par entraîneur
Expérience avec les équipes SNC nationales, juniors et/ou para	1 000\$	500\$
Cours 101	2 000\$	50 % des frais d'enregistrement
Cours 201	1 500\$	50 % des frais d'enregistrement 50 % des frais d'évaluation
Cours 301	1 500\$	50 % des frais d'enregistrement 50 % des frais d'évaluation
Autres activités de développement professionnel	1 000\$	\$ 250

Remboursement de la formation pour 2020-21

Training fees Coach Training and Development Funding - 2020-21

Description	Current Fee	Amount per coach	Pro-rata after X coaches
Inscription au cours 101	350\$	175\$	11
Inscription au cours 201	450\$	225\$	4
Frais d'évaluation de portfolio 201	300\$	150\$	
Inscription au cours 301	800\$	400\$	2
Frais d'évaluation de portfolio 301	500\$	250\$	